

Un rendez-vous écourté

La mobilisation unitaire le 22 mai, les courriers syndicaux, le rassemblement devant Bercy juste avant la réunion... Rien n'y aura fait. Le ministre Gérald Darmanin et son secrétaire d'Etat Olivier Dussopt ont maintenu leur cap lors de ce rendez-vous.

Les huit organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique exigeaient des mesures qui auraient dû permettre une réelle amélioration du pouvoir d'achat pour toutes et tous les agent-es. Elles demandaient des discussions sur la fin du gel de la valeur du point d'indice et sa revalorisation, le rattrapage des pertes subies, l'abrogation de la journée de carence, la compensation pérenne de la hausse de la CSG, le respect des engagements en matière d'évolution de carrière, l'amélioration des déroulements de carrière... Rien de tout cela n'était à l'ordre du jour.

Le gel de la valeur du point d'indice pour 2019 a été confirmé alors qu'il est l'élément déterminant pour le calcul de la rémunération de plus de cinq millions de fonctionnaires et malgré une hausse de l'inflation. **La plupart des annonces faites ne sont, par ailleurs, pas des mesures salariales et leurs portées seront bien minces pour l'ensemble des personnels.** Les organisations syndicales ont quittées la séance

LES PRINCIPALES MESURES ANNONCÉES

- la reprise de l'application de PPCR.

L'application du protocole d'accord PPCR, conclu sous le gouvernement précédent, avait été suspendue pour douze mois dans le cadre de la loi de finances 2018. **Les mesures PPCR qui devaient s'appliquer au 1er janvier 2018 s'appliqueront donc au 1er janvier 2019.**

Bercy fait valoir que "la reprise du protocole marque la volonté du gouvernement de respecter l'engagement pris par l'Etat vis-à-vis des organisations syndicales signataires et de l'ensemble des agents publics". Drôle de conception du respect des engagements pris, un oubli de la pause d'un an certainement !

- La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA)

Instaurée en 2008, la GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un

montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

La reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat qui bénéficie essentiellement aux agents bloqués en fin de grade est reconduite sur 2018. Elle devrait être mise en paiement dès le second semestre de cette année.

La SNUITAM-FSU rappelle que cette mesure n'aurait pas lieu d'être si la valeur du point d'indice était revalorisé à hauteur de l'inflation. De plus, il s'agit là d'une indemnité n'impactant donc pas la retraite future, hors retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

- [revalorisation des frais de missions](#)

Les organisations syndicales réclament cette revalorisation non modifiée depuis de trop longues années. Plusieurs réunions ont eu lieu dans le cadre de l'agenda social depuis 2016. **Le gouvernement a refusé une revalorisation générale.** Ainsi :

- **les taux de nuitée seront augmentés en les distinguant selon la zone géographique** : 110 euros pour Paris intra-muros, 90 euros pour les villes de plus de 200.000 habitants et la métropole du grand Paris, 70 euros pour les autres communes contre 60 euros aujourd'hui (hors Paris). Les travailleurs handicapés bénéficieront d'un montant de 120 euros

- **l'indemnité kilométrique sera revalorisée**, "pour la première fois depuis 2006", de 17%, "soit le cumul de l'inflation", souligne le ministère de l'Action et des Comptes publics. **Intéressant de le voir mentionner le cumul de l'inflation sur ce sujet mais refuser d'en tenir compte pour une revalorisation de la valeur du point d'indice.**

- [revalorisation du montant des jours monétisés au titre du compte épargne temps \(CET\).](#)

Une revalorisation de 10 euros du montant des jours monétisés est prévue, ainsi qu'une baisse du seuil de déclenchement de 20 à 15 jours. Les agents "qui accumulent les jours non travaillés mais ne les compensent pas en repos, notamment par nécessité de service, pourront ainsi plus facilement les monétiser et à un prix plus avantageux", précise Bercy.

Pour le SNUITAM-FSU ces 10 euros de revalorisation d'une part ne porteront pas la monétisation à hauteur de la rémunération due pour une journée travaillée et il est urgent de s'intéresser aux causes de cette monétisation.

- [L'amélioration de l'aide à l'installation des personnels](#)

Cette aide dont les conditions d'attribution sont définies dans la circulaire du 24 décembre 2014 relative à l'installation des personnels de l'Etat est destinée à prendre une charge, si les conditions d'attribution sont remplies, une partie des frais engagés par les "primo-arrivants" dans la fonction publique ou aux agents affectés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'amélioration de cette aide pour les agents de l'Etat a été annoncé, avec un zonage collant au plus près à la situation du marché de l'immobilier ou incitant à la prise de fonction dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville..

- [Les autres annonces](#)

Une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes qui aura lieu à l'automne et portera sur une obligation de résultat

Un chantier sur la participation financière des employeurs à la protection sociale complémentaire devrait être ouvert dès que le bilan en cours sera disponible

L'indemnité kilométrique vélo est renvoyée à la prochaine loi sur les mobilités.